L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

BUREAUX, 97 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 18 JANVIER.

Troppmann dans sa cellule.

Troppmann occupe à la Conciergerie la cellule N—1 dite des *grands criminels*. Cette pièce est la plus vaste de la prison. Elle est garnie de literie.

On nous en l'a dit, il a appelé de lui deux fois de la sévérité des deux jugements qui l'ont frappé. L'un d'eux était garni comme marchand de vins à Belleville. C'est un galimatias informe et diffus, qui paraîtra, tout flot de ce point de vue, d'une confiance, et, selon son expression, empreint de la bonne foi d'un homme. Il n'est resté auprès de Troppmann que les huit premiers jours de son retour à la Conciergerie. Une personne prenant quelquefois part aux dîners de galerie, M. y a toujours été pour de Troppmann un agent et un auxiliaire excellent. A la porte de la cellule se tient en garde un sergent de ville qui n'y entre jamais. Dans le corridor ronde, sous la fenêtre, un factionnaire est chargé.

Les précautions ont été dernièrement augmentées. M. Gron, directeur de la Conciergerie, homme très habile et fort aimable, à qui le dernier condamné a dû dire : « Excusez mon tête comme la mienne, je vous sers obligé ! »

Le soir de son entrée à la Conciergerie, Troppmann joenit aux cartes avec ses compagnons, et leur raconta, en termes très graves, sur la vie et les œuvres de Pipon, que dit-il connaît sur le bout de doigt.

Le lendemain matin il fit la grimace quand on lui apporta l'ordinaire des prisonniers. Il demanda du chocolat pour son premier déjeuner. On accéda à son désir.

Des mois arrivés, les tentatives des curieux commencèrent. Il en est sont que nous ne pouvons passer sous silence. Jeune s'il y a des gens qui se font enfermer à la Conciergerie, rien que pour voir Troppmann et lui parler, c'est qu'ils signifier un greffe l'arrêt de renvoi, ou avec accusé ou fille !...

Il accuse à mes yeux qu'on lui parle de son crime, et il en parle souvent.

Il prétend qu'au Havre, lorsqu'il s'est jeté à l'eau, il ne voulait pas se noyer, comme on semble le croire, mais tout sera sa fin.

Il nie sa tentative de suicide à Paris. Il prétend qu'on l'a jeté, à moitié endormi, dans la Seine et se produirait un gros capital. Rien de plus simple : c'est une seringue hypodermique qui, en deux minutes, lui aurait plus de sang que n'en auraient toutes les sangsues naturelles en une heure. Celles-ci meurent quand elles ont fini, tandis que la machine aurait pu continuer indéfiniment.

Troppmann dort les yeux grands ouverts. « Comme un lièvre, » selon l'expression d'un de ses surveillants.

M. le président Thévenin, qui dirigea les débats, a vu Troppmann au greffe et s'est ainsi exprimé sur ce criminel :

« Qui dirait que ce jeune garçon, en apparence si doux, si modeste, à l'organe presque efféminé, soit un assassin, un assassin froidement réfléchi, et quoiqu'il évite de soutenir le regard, on reste frappé de ce qu'il y a de cruel et d'astucieux dans son œil. »

La lecture de l'acte d'accusation a fortement ému l'accusé. Il dénie un directeur de la Conciergerie :

« Ah ! c'est ainsi que procède la justice. Je suis accusé d'avoir fait ce qu'ils ont voulu. Semblerait-il pas qu'ils ont voulu. Semblerait-il pas qu'ils ont voulu. Semblerait-il pas